

TUNISO EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2016

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2016, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TUNISO EMIRATIE SICAV, comprenant le bilan au 31 Mars 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV arrêtés au 31 Mars 2016, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 28 Avril 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

La Générale d'Audit & de Conseil- G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2016	31/03/2015	31/12/2015
Portefeuille-titres	4	46 272 000	42 772 287	43 099 423
Obligations et valeurs assimilées		43 940 514	40 550 921	40 791 979
Tires des Organismes de Placement Collectif		2 331 486	2 221 366	2 307 444
Placements monétaires et disponibilités		16 360 948	13 567 879	17 033 054
Placements monétaires	5	15 388 581	11 316 963	16 166 224
Disponibilités		972 367	2 250 916	866 830
Créances d'exploitation	6	14 629	19 199	7 629
TOTAL ACTIF		62 647 577	56 359 365	60 140 106
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	62 505	56 757	67 039
Autres créditeurs divers	8	41 371	60 006	46 344
TOTAL PASSIF		103 877	116 763	113 383
ACTIF NET				
Capital	9	59 194 611	53 354 971	57 409 181
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice clos		2 697 389	2 312 258	155
Sommes distribuables de l'exercice en cours		651 700	575 373	2 617 387
ACTIF NET		62 543 700	56 242 602	60 026 723
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		62 647 577	56 359 365	60 140 106

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	Période du 01/01 au 31/03/2016	Période du 01/01 au 31/03/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres	10	524 496	474 353	2 064 909
Revenus des obligations et valeurs assimilées		524 496	474 353	1 974 335
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	0	90 574
Revenus des placements monétaires	11	217 290	193 216	836 178
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		741 786	667 569	2 901 087
Charges de gestion des placements	12	(62 505)	(56 757)	(236 872)
REVENU NET DES PLACEMENTS		679 280	610 812	2 664 215
Autres charges	13	(33 928)	(31 825)	(131 814)
RESULTAT D'EXPLOITATION		645 352	578 987	2 532 401
Régularisation du résultat d'exploitation		6 348	(3 614)	84 986
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		651 700	575 373	2 617 387
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(6 348)	3 613	(84 986)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		34 036	30 795	38 448
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0	355
Frais de négociation de titres		(236)	(236)	(354)
RESULTAT DE LA PERIODE		679 152	609 546	2 570 850

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/01 au 31/03/2016	Période du 01/01 au 31/03/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>679 152</u>	<u>609 546</u>	<u>2 570 850</u>
Résultat d'exploitation	645 352	578 987	2 532 401
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	34 036	30 795	38 448
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0	355
Frais de négociation de titres	(236)	(236)	(354)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>(1 708 117)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>1 837 825</u>	<u>(156 680)</u>	<u>3 374 254</u>
Souscriptions			
- Capital	12 956 950	5 469 772	38 610 742
- Régularisation des sommes non distribuables	3 101	1 309	1 628
- Régularisation des sommes distribuables	649 924	262 902	1 142 375
Rachats			
- Capital	(11 205 712)	(5 616 298)	(34 698 767)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 709)	(1 496)	(13 996)
- Régularisation des sommes distribuables	(563 729)	(272 869)	(1 667 728)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>2 516 977</u>	<u>452 866</u>	<u>4 236 987</u>
ACTIF NET			
En début de période	60 026 723	55 789 736	55 789 736
En fin de période	62 543 700	56 242 602	60 026 723
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	576 079	536 806	536 806
En fin de période	593 652	535 335	576 079
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>105,354</u>	<u>105,061</u>	<u>104,199</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>1,11%</u>	<u>1,09%</u>	<u>4,42%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2016, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2 Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêt à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2016 à : 46.272.000 DT et se détaille ainsi :

Libellé	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		42 735 169	43 940 514	70,26%
Obligations		30 140 125	30 753 319	49,17%
AB-2010_15A_31/08	5 000	333 250	341 550	0,55%
AB-2010_15A_31/08	2 000	133 300	136 620	0,22%
AB-S-2009_15A_30/09_A	15 000	899 700	919 421	1,47%
AB-S-2009_15A_30/09_B	15 000	899 700	918 799	1,47%
AIL 2012-1_5A_15/05	10 000	400 000	416 892	0,67%
AIL 2014-1_5A_31/07	3 000	240 000	249 382	0,40%
AIL 2015-1_7A_06/08_B	4 300	430 000	447 634	0,72%
AIL2012-1_5A_15/05	1 000	40 000	41 689	0,07%
ATB2009-A2_10A_20/05	15 000	750 000	777 631	1,24%
ATB2009-B2_20A_20/05	10 000	933 300	971 454	1,55%
ATL2008_10A_22/08_F	5 000	300 000	310 236	0,50%
ATL2008_10A_22/08_V	5 000	300 000	308 736	0,49%
ATL2009-2_7A_25/09_F	10 000	200 000	204 338	0,33%
ATL2009-2_7A_25/09_V	10 000	200 000	204 278	0,33%
ATL2010-2_7A_30/12_V	5 000	200 000	202 134	0,32%
ATL2012-1_5A_31/05_F	1 000	40 000	41 645	0,07%
ATL2013-2_7A_15/11_F	5 000	500 000	510 859	0,82%
ATL2013-2_7A_15/11_F	2 000	200 000	204 344	0,33%
ATL2014-1_5A_17/03_F	5 000	300 000	300 720	0,48%
ATL2014-2_7A_09/02_C	5 000	500 000	504 433	0,81%
ATL2015-1_7A_13/07_C	5 000	500 000	522 563	0,84%
ATL2015-2_7A_25/02_C	10 000	1 000 000	1 006 098	1,61%
ATTIJARI BANK2015_7A_30/10_B	5 000	500 000	512 623	0,82%
BH2009_15A_31/12_A	10 000	692 000	699 027	1,12%
BTE2010_20A_17/09_B	20 000	1 500 000	1 537 785	2,46%
BTE2011_7A_09/02_A	14 500	870 000	875 458	1,40%
BTK 2012-1_7A_15/12	5 000	285 725	291 155	0,47%
BTK 2014-1_7A_15/12_B	15 000	1 500 000	1 526 380	2,44%
BTK2009-B_10A_26/02	5 000	200 000	200 753	0,32%
BTK2009-C_15A_26/02	10 000	599 800	602 103	0,96%
BTK2009-D_20A_26/02	5 000	350 000	351 566	0,56%
BTK2012-1_7A_15/11	20 000	1 142 900	1 164 619	1,86%
CHO2009_10A_19/11_V	2 000	100 000	101 541	0,16%
CIL2012-1_5A_30/03_F	5 000	100 000	100 026	0,16%
CIL2012-1_5A_30/03_F	1 000	20 000	20 005	0,03%
CIL2013-1_5A_06/12_F	5 000	300 000	305 370	0,49%

CIL2014-1_5A_15/07_F	5 000	400 000	416 430	0,67%
CIL2014-1_5A_15/07_F	3 000	240 000	249 858	0,40%
CIL2014-2_5A_30/01_F	3 000	240 000	242 472	0,39%
CIL2014-2_5A_30/01_F	5 000	400 000	404 120	0,65%
CIL2015-1_5A_15/06_F	5 000	500 000	524 330	0,84%
CIL2015-2_5A_30/10_F	10 000	1 000 000	1 025 751	1,64%
CIL2016-1_5A_16/05_F	5 000	500 000	501 397	0,80%
HL2015-1_7A_25/11_B	10 000	1 000 000	1 022 159	1,63%
HL2015-2_7A_28/03_B	10 000	1 000 000	1 000 688	1,60%
MEUBX2008_7A_28/08_E	10 000	200 000	205 123	0,33%
STB2008-2_16A_18/02	15 000	843 750	848 905	1,36%
STB2010-1_10A_23/03_A	5 000	200 000	200 194	0,32%
STB2010-1_15A_23/03_B	3 000	179 940	180 128	0,29%
STB2010-1_15A_23/03_B	2 000	119 960	120 085	0,19%
TL2011-3_5A_29/01	5 000	100 000	100 806	0,16%
TL2014-2_7A_15/12_B	10 000	1 000 000	1 018 413	1,63%
TL2016-1_7A_05/04_B	10 000	1 000 000	1 005 266	1,61%
UIB2009-1C_20A_17/07	30 000	2 100 000	2 169 548	3,47%
UIB2011-1B_20A_26/08	5 000	400 000	412 063	0,66%
UIB2011-1B_20A_26/08	5 000	400 000	412 063	0,66%
UIB2011-2_7A_30/01	20 000	856 800	863 651	1,38%
Bons du trésor assimilables		12 396 610	12 862 897	20,57%
BTA 02/2020	500	481 550	491 537	0,79%
BTA 03/2019	1 000	1 014 000	1 007 066	1,61%
BTA 08/2022	7 000	6 729 100	7 037 588	11,25%
BTA 01/2021	900	875 700	889 323	1,42%
BTA 04/2024	2 000	1 933 600	2 034 736	3,25%
BTA 07/2017	300	297 810	311 503	0,50%
BTA 10/2026	1 100	1 064 850	1 091 144	1,74%
Bons du Trésor Zéro Coupons		198 434	324 298	0,52%
BTZC_10/2016	368	198 434	324 298	0,52%
Titres OPCVM		2 300 949	2 331 486	3,73%
Actions des SICAV		2 300 949	2 331 486	3,73%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	11 255	1 149 370	1 165 793	1,86%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	6 744	704 687	713 090	1,14%
SANADETT SICAV	4 123	446 892	452 602	0,72%
TOTAL		45 036 119	46 272 000	73,98%
Pourcentage par rapport à l'actif				73,86%

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :**5.1. Placements monétaires :**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Mars 2016 à 15.388.581 DT et se détaille ainsi :

Désignation	Garant	Coût D'acquisition	Valeur au 31/03/2016	% Actif net
Billets de trésorerie avalisés		990 123	992 757	1,59%
BIT_SERVICOM_1000_15/05/1	BTE	990 123	992 757	1,59%
Certificats de dépôt		3 459 788	3 477 197	5,56%
CD_BTE_500_03/04/16		499 421	499 884	0,80%
CD_BTE_500_05/06/16		493 604	495 381	0,79%
CD_BTE_500_15/05/16		493 604	496 873	0,79%
CD_BTE_500_19/05/16		493 604	496 589	0,79%
CD_BTE_500_30/05/16		493 604	495 807	0,79%
CD_CIL_1000_18/05/16		985 951	992 663	1,59%
Comptes à terme		10 800 000	10 918 627	17,46%
BTE_2000_08/05/16		2 000 000	2 015 101	3,22%
BTE_2000_19/10/16		2 000 000	2 050 683	3,28%
BTE_3000_15/05/16		3 000 000	3 019 660	4,83%
BTE_500_14/04/16		500 000	505 316	0,81%
BTE_500_03/04/16		500 000	506 268	0,81%
BTE_500_03/05/16		500 000	504 132	0,81%
BTE_500_11/05/16		500 000	503 562	0,81%
BTE_500_16/05/16		500 000	503 205	0,80%
BTE_500_24/05/16		500 000	502 636	0,80%
BTE_800_29/12/16		800 000	808 064	1,29%
Total		15 249 911	15 388 581	24,60%

5.2. Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités :

Le ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités est déterminé conformément aux dispositions combinées de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et de l'article 107 du règlement du CMF relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers (Règlement approuvé par arrêté du ministre des finances du 29 avril 2010 et modifié par l'arrêté du ministre des finances du 15 février 2013).

Au 31 Mars 2016, le ratio susvisé s'élève à 26,12% et a été calculé comme suit :

	Valeurs au 31 mars 2016	% Actif
I- Liquidités	11 890 994	18,98%
I.1- Placements à terme	10 918 627	17,43%
I.2- Disponibilités	972 367	1,55%
II- Quasi-liquidités	4 469 954	7,14%
II.1- Bons de trésor à court terme	0	0,00%
II.2- Billets de trésorerie à échéance inférieure à un an	992 757	1,58%
II.3- Certificats de dépôt à échéance inférieure à un an	3 477 197	5,55%
Total Général (A) = (I + II)	16 360 948	
Total Actif (B)	62 647 577	
Ratio d'emploi de l'actif en liquidités et en quasi-liquidités (A)/(B)		26,12%

5.3. Valeurs mobilières en portefeuille détaillées par émetteur

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 31 Mars 2016 une valeur comptable de 50.741.954 DT, soit 81% du total actif. Elles se détaillent, par émetteur et/ou garant, comme suit :

Emetteur/Garant	Portefeuille Titres (1)			Placements monétaires (2)			Total	% Actif
	Obligations	BTA	BTZc	Titres d'OPCVM	Billets de trésorerie	Certificats de dépôt		
ETAT	0	12 862 897	324 298	0	0	0	13 187 195	21,05%
AB	2 316 389	0	0	0	0	0	2 316 389	3,70%
AIL	1 155 597	0	0	0	0	0	1 155 597	1,84%
ATB	1 749 085	0	0	0	0	0	1 749 085	2,79%
ATL	4 320 385	0	0	0	0	0	4 320 385	6,90%
ATTIJARI BANK	512 623	0	0	0	0	0	512 623	0,82%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	1 165 793	0	0	1 165 793	1,86%
BH	699 027	0	0	0	0	0	699 027	1,12%
BTE	2 413 244	0	0	0	992 757*	2 484 534	5 890 535	9,40%
BTK	4 136 577	0	0	0	0	0	4 136 577	6,60%
CHO	101 541	0	0	0	0	0	101 541	0,16%
CIL	3 789 760	0	0	0	0	992 663	4 782 423	7,63%
HL	2 022 847	0	0	0	0	0	2 022 847	3,23%
MEUBLATEX	205 123	0	0	0	0	0	205 123	0,33%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	713 090	0	0	713 090	1,14%
SANADETT SICAV	0	0	0	452 602	0	0	452 602	0,72%
STB	1 349 312	0	0	0	0	0	1 349 312	2,15%
TL	2 124 484	0	0	0	0	0	2 124 484	3,39%
UIB	3 857 324	0	0	0	0	0	3 857 324	6,16%
Total	30 753 319	12 862 897	324 298	2 331 486	992 757	3 477 197	50 741 954	81,00%

*billet de trésorerie émis par SERVICOM et avalisé par la BTE

NOTE 6: CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016 à : 14.629 DT, contre 19.199 DT au 31/03/2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2016</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	7 599	4 246	4 913
Retenues à la source / B.T.A	7 030	14 953	2 716
Total	14 629	19 199	7 629

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016 à 62.505 DT, contre 56.757 DT au 31/03/2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2016</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du dépositaire	1 243	1 233	5 000
Rémunération du distributeur	61 262	55 524	62 039
Total	62 505	56 757	67 039

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2016 à 41.371 DT, contre 60.006 DT au 31/03/2015 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2016</u>	<u>31/03/2015</u>	<u>31/12/2015</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	2 838	16 350	12 545
Redevances du CMF	5 324	5 010	5 289
Rémunération du PDG	6 489	7 640	3 418
Rémunération du personnel	4 756	5 419	3 183
Loyer	623	620	250
Etat, taxes et versements assimilés	2 417	450	736
Publications et frais divers	1 113	4 033	3 225
Jetons de présence à payer	17 070	20 518	18 628
Dividendes à payer	1 533	772	1 533
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	(792)	(806)	(2 463)
Total	41 371	60 006	46 344

Note 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er Janvier au 31 Mars 2016, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2015

Montant	57 409 181
Nombre de titres	576 079
Nombre d'actionnaires	392

Souscriptions réalisées

Montant	12 956 950
Nombre de titres émis	130 018
Nombre d'actionnaires nouveaux	29

Rachats effectués

Montant	(11 205 712)
Nombre de titres rachetés	112 445
Nombre d'actionnaires sortants	25

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	34 036
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables	392
Frais de négociation de titres	(236)

Capital au 31-03-2016

Montant	59 194 611
Nombre de titres	593 652
Nombre d'actionnaires	396

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 à 524.496 DT contre 474.353 DT pour la même période de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2016	Période du 01/01 au 31/03/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
<u>Revenus des obligations</u>			
- Intérêts	381 632	358 003	1 467 523
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>			
- Intérêts des BTA et BTZC	142 864	116 350	506 812
<u>Revenus des OPCVM</u>			
- Dividendes	0	0	90 574
TOTAL	524 496	474 353	2 064 909

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 à 217.290 DT contre 193.216 DT pour la même période de l'exercice 2015 et se détaille ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2016	Période du 01/01 au 31/03/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
Intérêts des billets de trésorerie	14 904	6 544	51 414
Intérêts des comptes à terme	140 671	107 458	423 362
Intérêts des certificats de dépôt	53 134	74 681	338 904
Intérêts des dépôts à vue	8 581	4 533	22 498
TOTAL	217 290	193 216	836 178

NOTE 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 à 62.505 DT contre 56.757 DT pour la même période de l'exercice 2015 et se détaille ainsi :

	Période du 01/01 au 31/03/2016	Période du 01/01 au 31/03/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
Rémunération du dépositaire	1 243	1 233	5 000
Rémunération du distributeur	61 262	55 524	231 872
TOTAL	62 505	56 757	236 872

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2016 au 31/03/2016 à 33.928 DT contre 31.825 DT pour la même période de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/01 au 31/03/2016	Période du 01/01 au 31/03/2015	Période du 01/01 au 31/12/2015
Honoraires du commissaire aux comptes	3 344	2 896	11 746
Redevance du CMF	15 315	13 881	57 966
Rémunération du PDG	3 071	3 046	12 353
Rémunération du personnel	2 750	2 234	9 059
Etat, taxes et versements assimilés	1 485	1 308	5 804
Loyer	373	370	1 500
Publications et frais divers	1 098	916	4 288
Jetons de présence	4 692	5 517	22 378
Maintenance logiciel BFI	1 671	1 657	6 720
Autres services extérieurs	130	0	0
TOTAL	33 928	31 825	131 814

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 5,000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contre partie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle même.